



Donation d'une villa de notre vivant aux enfants

Par **titi 83**, le **02/12/2015** à **18:43**

Bonjour, quels sont les documents nécessaires et obligatoires lors de la donation d'une villa aux enfants? Nous désirons garder l'usufruit.
Est il obligatoire de fournir une attestation de conformité délivrée par un organisme spécifique du bien en question?
Merci de votre réponse.

Par **catou13**, le **02/12/2015** à **19:16**

Bonjour,
Pour une donation entre vifs (avec réserve d'usufruit) aux enfants il faut fournir au Notaire le titre de propriété, l'évaluation, vos état-civils. Dans le paragraphe "désignation" le Notaire, logiquement visera le permis de construire, la déclaration d'achèvement des travaux et le certificat de conformité et vous en réclamera une copie. Par contre aucun diagnostic n'est obligatoire.